# Lancement du Barème de l’arbre : Un nouvel outil pour connaître la valeur des arbres et mieux les protéger



**L’association COPALME, le CAUE 77 et Plante & Cité lancent le Barème de l’arbre, un nouvel outil pour évaluer la valeur des arbres ainsi que les dégâts qu’ils subissent. Il s’adresse aux professionnels du paysage et de l’horticulture ornementale, aux collectivités et aux bureaux d’étude. Cet outil se caractérise par son niveau d’expertise et des critères d’évaluation objectifs s’appuyant sur des bases de données scientifiques.**

Dans le contexte d’urbanisation croissante, évaluer la valeur des arbres en ville est nécessaire afin de les préserver et les protéger de sinistres mais aussi d’optimiser leurs bénéfices : qualité de l’air, support de biodiversité, puits de carbone, régulation du micro-climat urbain, cadre de vie des habitants, etc. En l’absence d’une réglementation nationale ou d’un barème universel, l’évaluation de la valeur des arbres n’est pas obligatoire et donc souvent absente. C’est pour répondre à cette lacune que le Barème de l’arbre a été conçu dans le cadre d’une collaboration entre Copalme, le CAUE 77 et Plante & Cité. Le Barème de l’arbre est ainsi un outil destiné à intégrer au mieux l’ensemble des fonctions que l’on reconnait désormais aux arbres.

Le Barème de l’arbre s’articule autour de deux volets :

**Valeur Intégrale Évaluée de l’arbre (VIE)**
VIE est un calculateur qui permet d’évaluer la valeur d’un arbre, exprimée en euros. Cette valeur constitue un élément d’appréciation et de débat permettant de mieux connaître les arbres, et de sensibiliser à leur présence et leurs bénéfices. VIE permet ainsi de protéger les arbres de façon préventive en faisant le bilan de leurs atouts et faiblesses. Les données à renseigner afin de calculer VIE couvrent plusieurs thèmes : écologie, environnement, paysage, protections réglementaires, dimensions et états de l’arbre, caractère remarquable. Les caractéristiques de la commune dans laquelle se trouve l’arbre évalué sont également prises en compte.
VIE est applicable sur un arbre jeune ou vieux, quelle que soit sa place dans le paysage ou les caractéristiques de son environnement.

**Barème d’Évaluation des Dégâts causés à l’arbre (BED)**
En cas de dégâts occasionnés à un arbre, BED permet de quantifier le préjudice subi et de calculer le montant d’un éventuel dédommagement. Ce montant calculé automatiquement correspond à une proportion de la valeur VIE et peut ensuite être réclamé à l’auteur des dégâts. BED permet ainsi de protéger les arbres de façon répressive. Les données à renseigner afin de calculer BED prennent en compte différents paramètres selon que la dégradation concerne l’arbre entier, le houppier, le tronc et/ou les racines.

**Une plateforme gratuite**
Le Barème de l’arbre est un outil professionnel, partagé, accessible en ligne gratuitement et librement sur la plateforme www.baremedelarbre.fr

Facile d’utilisation, tous les éléments de prise en main et de compréhension de l’outil sont fournis dans la documentation.

La création d’un compte permet à chaque utilisateur de sauvegarder ses évaluations, de les administrer, et d’accéder aux rapports de résultats.

Ce projet a bénéficié du financement de l’association Séquoia et de l’Interprofession de l’horticulture, de la fleuristerie et du paysage VAL’HOR.

Liens utiles
www.baremedelarbre.fr
Plus d'infos sur le projet
Contact


- Plante & Cité : Alice Meyer-Grandbastien : alice.meyer-grandbastien@plante-et-cite.fr - 02 22 06 41 25
- COPALME : François Freytet : francois.freytet@copalme.org – 07 67 56 18 61
- CAUE 77 : Augustin Bonnardot : augustin.bonnardot@caue77.fr - 01 64 03 30 62